



Coulomby

Bullescamps et Harlettes

LES BULLESCAMPS
Cne de Coulomby

COULOMBY

HARLETTES
Cⁿe de COULOMBY



UNE VUE AERIENNE DE
NOTRE VILLAGE DE COULOMBY

Janvier 2023

Le mot du Maire

Cette année 2022 a été bien chargée en travaux et je vous laisse prendre connaissance de ce qui a été réalisé dans ce journal.

Une année bien remplie avec la rénovation complète de l'école pour le bien-être de vos enfants. Le déménagement des classes, en début d'année, a été fait dans les locaux de la commune pour éviter les locations de modulaires.

Le lot « peinture et sol » étant trop élevé, j'ai pris la décision de le refuser et de le faire en interne.

Un grand merci à nos employés techniques et aux bénévoles qui ont participé à la réalisation de ces travaux. Ceci nous a permis de faire des économies pour la commune en « bon père de famille » !

Nous avons équipé la cuisine de la salle des fêtes, et ce qui ne paraît pas dans le journal : nous avons fait l'achat de matériel pour nos employés municipaux.

En mars dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir notre épicerie « Aux Saveurs de Coulomby », rue principale. Il est si important d'avoir un commerce de proximité dans notre village avec des produits de qualité et je m'en réjouis.

Vous avez certainement remarqué qu'un nouveau container avait été installé sur la place ; ce container est déposé pour recycler vos cartons et papiers. En effet, une nouvelle consigne de tri des déchets a démarré au 1^{er} janvier, et je vous remercie de bien vouloir la respecter.

Pour le « bien vivre ensemble » je vous demande également de bien vouloir suivre les quelques conseils relatés dans ce journal....

Et maintenant 2023 :

Pour l'église et la réfection du Monument aux Morts, le dossier avance, nous devrions réaliser ces travaux cette année.

Des trottoirs vont être aménagés sur Coulomby en direction de Seninghem ; j'ai eu une réponse positive du FARDA de 15 000 euros et la demande a été faite pour le dossier DETR.

Je remercie les enseignants, les employés communaux : Valérie, Dorothée, Christophe, Manu, Sonia et Elodie qui ont eu une année très compliquée avec les travaux de l'école...

Je remercie le Conseil Municipal, les Associations du village et les bénévoles des Trois Colombes qui participent toujours, par moitié, aux colis des aînés et jouets pour les enfants.

Merci également aux agriculteurs et aux coulombiens qui se sont investis pour la commune, merci pour leur aide précieuse.....

Une inauguration officielle de notre école aura lieu en mars prochain, vous en serez avertis.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2023 : Bonheur, réussite et santé !

Votre maire,
Laurent Pourchel.

Rétrospective 2022 en images



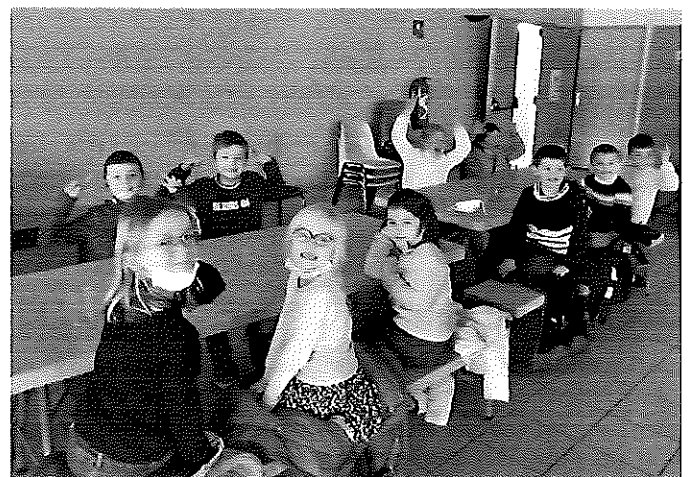
En ce début d'année 2022, les enfants de la cantine ont fêté Noël et les Rois



Le 28 janvier

*Animation « Pop Corn » pour
les enfants de la cantine*

Animation par API Restauration





Le 5 février

*Déménagement des classes de l'école
par quelques bénévoles*

*Avant de commencer les travaux
de réhabilitation des bâtiments scolaires,
déménagement des classes :*

** dans le local cantine*

** dans la salle A. Duvivier*

** dans la salle des mariages de la mairie*



Le 16 mars

*Assemblée générale de l'Association
des Trois Colombes*

Passation de Pouvoir :

*Stéphane Lefebvre est désormais
le Président de l'Association*



Le 20 mars

*Ouverture d'un commerce
« Aux Saveurs de Coulomb »,
135 bis, Rue principale*

*par Madame Céline Guilbert,
habitante de Coulomb*



Le 10 avril

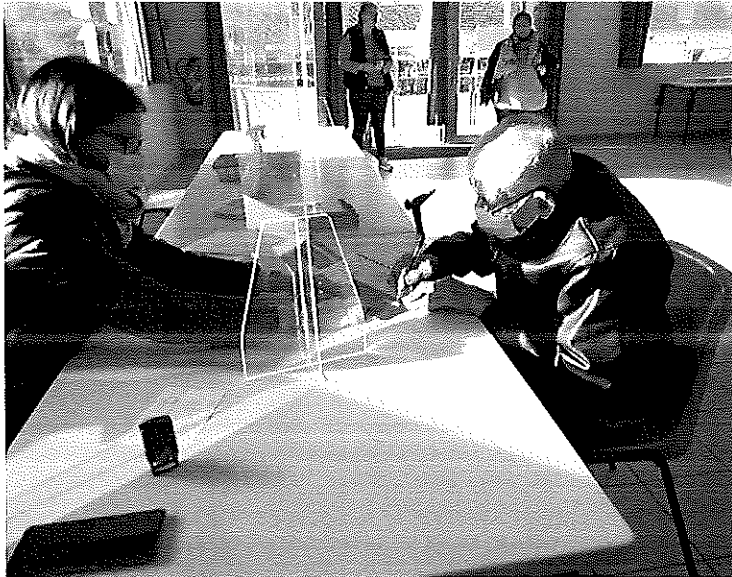
1er tour des élections présidentielles

Auguste Duvivier, doyen de notre village, s'est rendu aux urnes ce dimanche 10 avril.

*Ancien maire de Coulomby, né en 1925 :
97 ans le 7 juin prochain.*

"Jamais, je ne voudrais m'abstenir de voter. Mes jeunes amis, faites-en autant ! Il y va de votre avenir et de celui de la France !" disait-il...

Quelle leçon de civisme pour tout le monde !



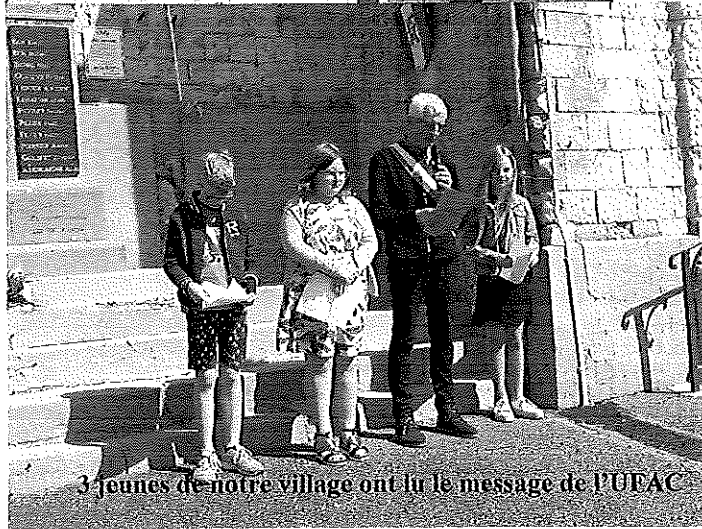
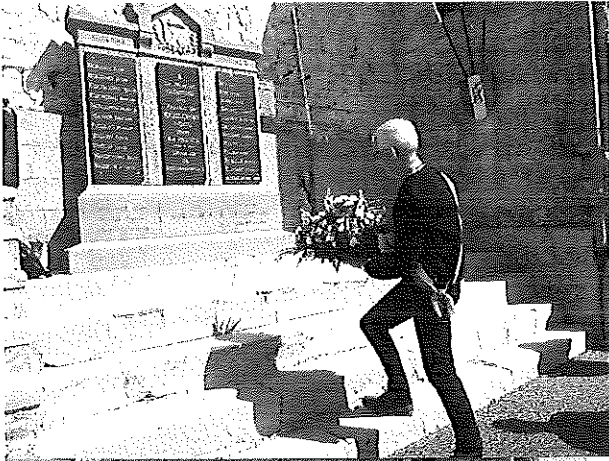
Le 7 juin

*Une petite délégation s'est déplacée pour souhaiter l'anniversaire de Auguste Duvivier.
Auguste, entouré de ses enfants, était heureux et ému.....*



Le 18 avril

*Tous les enfants jusqu'à l'âge de 11 ans
étaient conviés à la « chasse aux œufs de Pâques »
sur le terrain de foot, par une belle matinée ensoleillée*



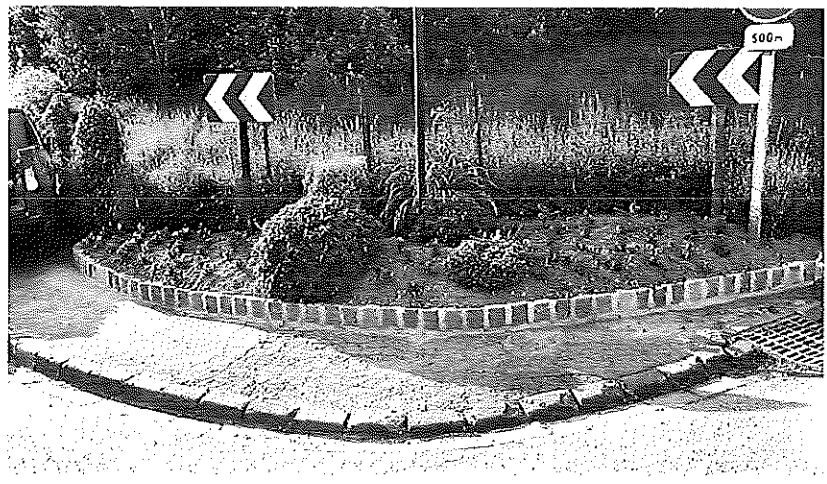
Le 8 mai

*Commémoration de l'Armistice de la seconde guerre mondiale
N'oublions pas le sacrifice de ceux qui sont morts pour la France !*



Le 14 mai

Entretien des chemins à Harlettes



Le 17 mai

*Les fleurs sont repiquées dans les parterres
Ces derniers ont été remaniés par nos employés municipaux (pose de pavés et terre renouvelée !)*



Le 20 mai

Un défibrillateur a été posé près de la salle des fêtes



21 mai

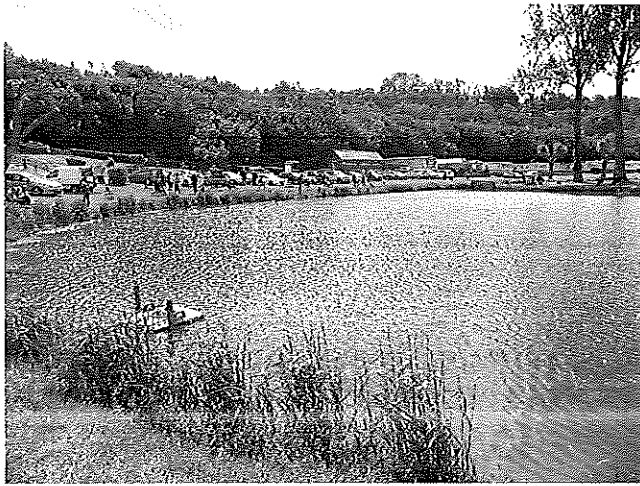
*Remise en état chemin et fossé
Route de Nielles les Bléquin*



Le 22 mai

Opération « Nettoyons la nature »

Les volontaires étaient attendus et les jeunes étaient plein d'enthousiasme !



Le 26 mai

*Journée « Pêche » organisée par l'Association des Trois Colombes aux étangs de Merck St Liévin
Un panier garni a été offert par « Les Saveurs de Coulomby »*



Le 18 juin



Dessouchage d'arbres sur le terrain du presbytère

et sur le terrain derrière la Chapelle à Harlettes



Le 19 juin

Kermesse du RPI à Seninghem



Le 24 juin

*Soirée spectacle « Sylvie and Co »
organisée par
l'Association des Trois Colombes*



Le 28 juin

*Céline Guilbert « Aux Saveurs de Coulomby »
lauréate du concours de la CCI de St Omer
« Créateurs d'entreprise »*

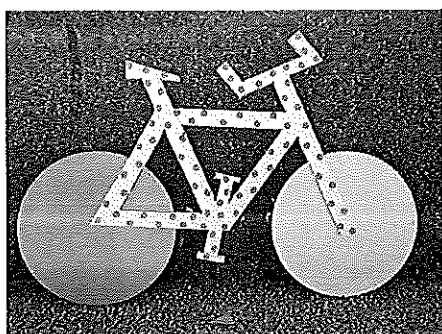
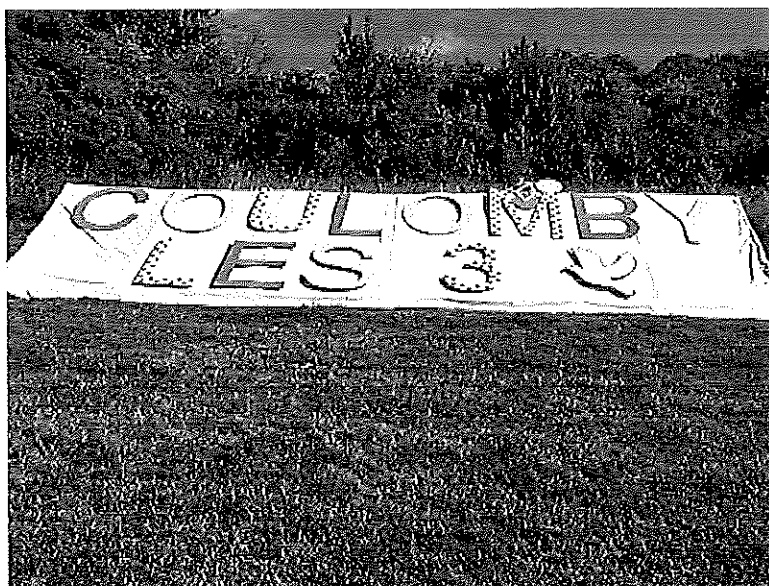


Le 5 juillet

Passage du Tour de France dans notre village



*Spectacle pour les enfants
dans la Salle Camille Cocquerel*



*Un petit aperçu de la préparation par
l'Association des Trois Colombes*

(malheureusement, cela n'a pas été filmé par les hélicoptères !!)



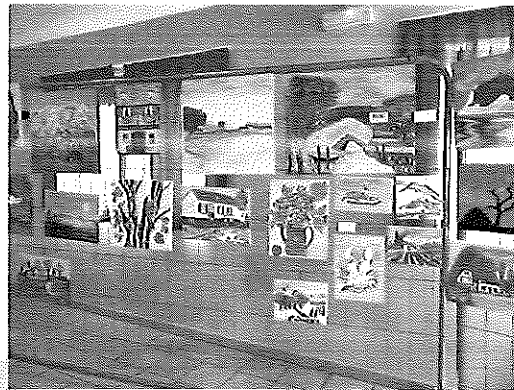
Le 9 juillet

*Marche de la ducasse au profit de
l'Association « Raphaël »*



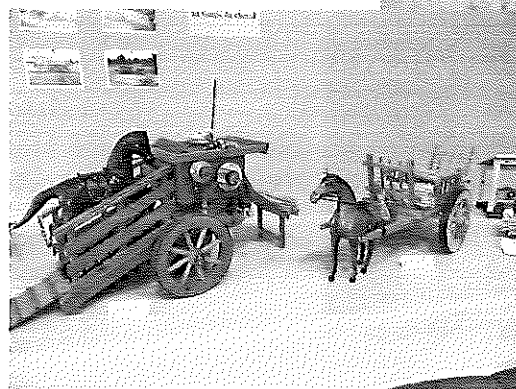
Le 10 juillet

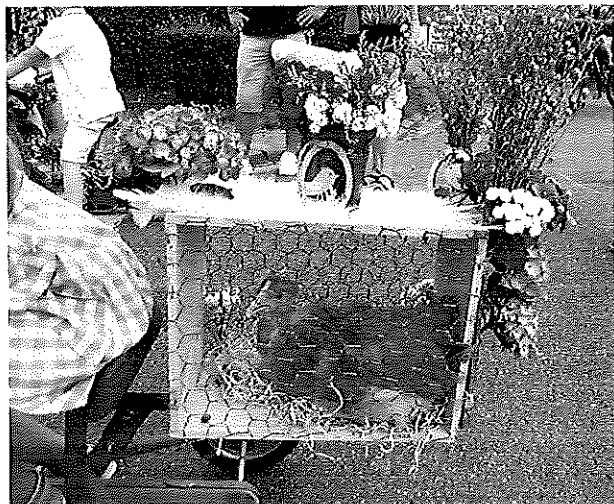
*Jour de ducasse
Jour de brocante*



Dans la salle Camille Cocquerel

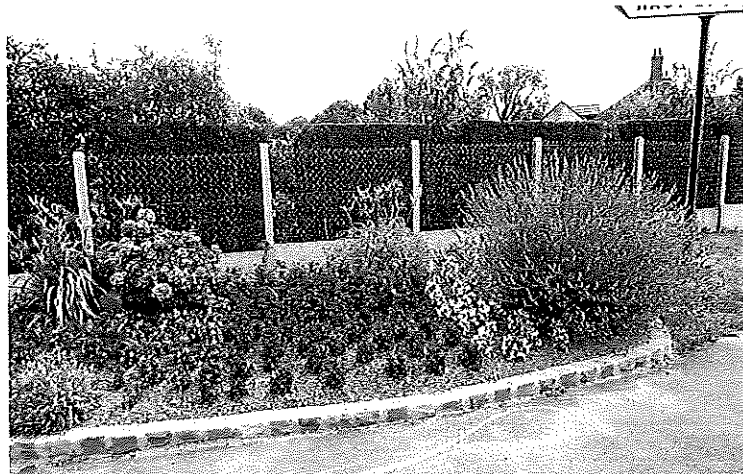
*Expos Peintures et Poteries
Expo de modélisme agricole fabriqué par
Jean Pierre*





Le 13 juillet

*Défilé de vélos fleuris ouvert à tous les enfants
Restauration et bal populaire le soir*



Dans l'après midi du 13 juillet

Passage du jury pour « les villages fleuris »



Le 14 juillet

*Célébration à l'église et dépôt de gerbe
Au Monument aux Morts*



*Remise des cartes « Dico »
Aux enfants nés en 2012*

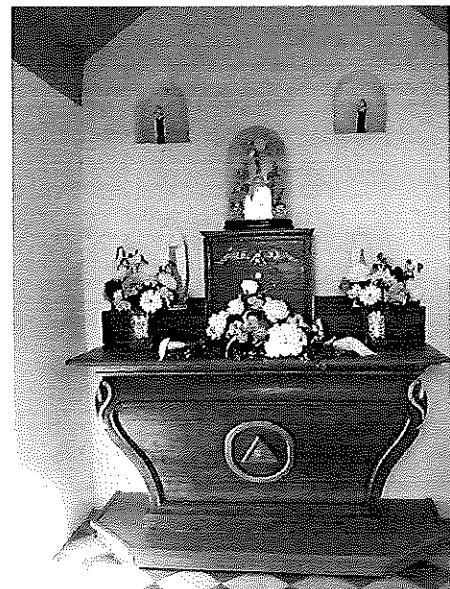
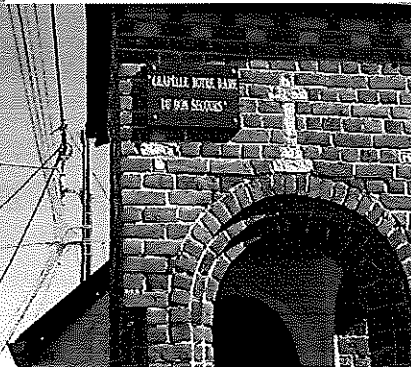
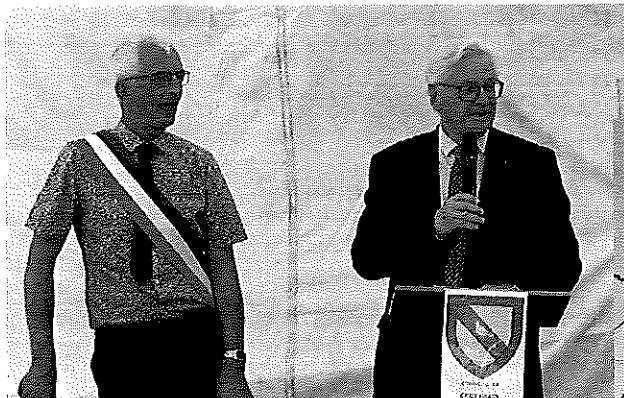


*Remise du chèque de 600 €
à l'Association « Raphaël »
(Bénéfice de la marche du 9 juillet...)*



*Remise de la contribution
des « Saveurs de Coulomby »
sur la vente des tartes pendant la ducasse*

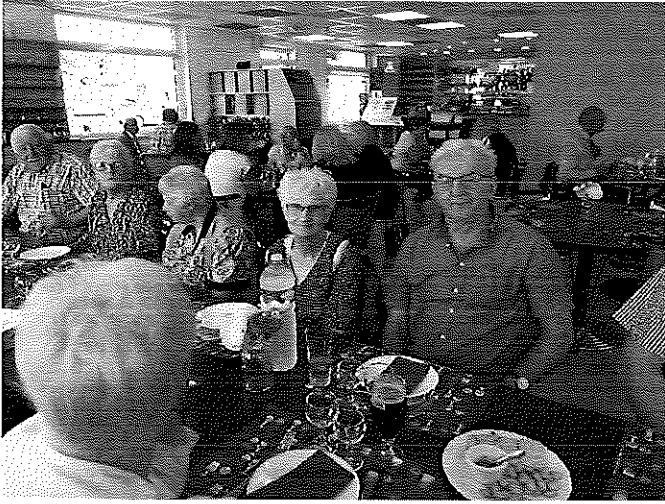
Chèque remis à l'Association « Raphaël »



Le 16 juillet

*Inauguration et bénédiction par l'Abbé Fabian Lenglet
de la Chapelle Notre Dame du Bon Secours à Harlettes*

*Et avec la présence de Mr Jean Claude Leroy :
Inauguration des trottoirs à Harlettes*



Le 31 août

*Repas annuel du Club « Entente et Amitié » à Brunembert
Le club se réunit les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois.
Venez les rejoindre, vous passerez une après-midi de détente dans la bonne humeur.....*



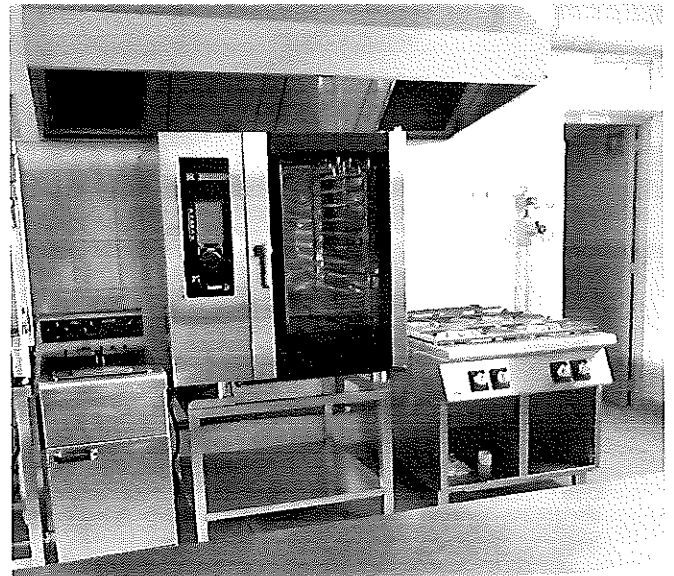
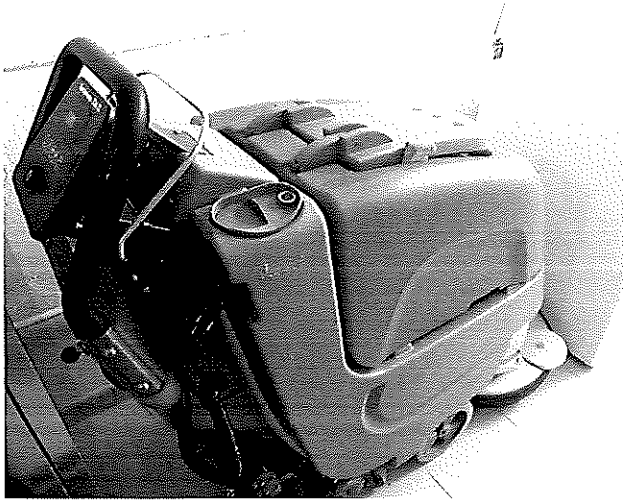
Le 10 septembre

*Repas des aînés de la commune au restaurant
« La Hétraie » de Rinxent
(Nous étions plus de 80 personnes rassemblées)*

Parmi les personnes présentes, nos anciens :

*Monsieur Bayard André : 90 ans
Monsieur Martinot Gilbert : 88 ans
Monsieur Cucheval Albert : 87 ans
Madame Lefrançois Henriette : 87 ans
Madame Lhomel Simone : 86 ans
Monsieur Lefrançois Marcel : 86 ans
Madame Martinot Thérèse : 85 ans*





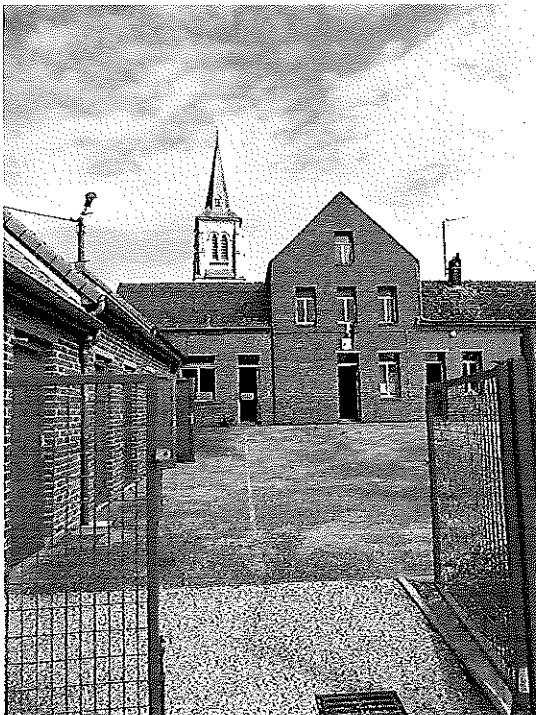
Courant Août

*Achat d'une laveuse pour les sols de la salle des fêtes
Aménagement de la cuisine avec l'achat d'un four multi-usages et d'une plaque de cuisson*

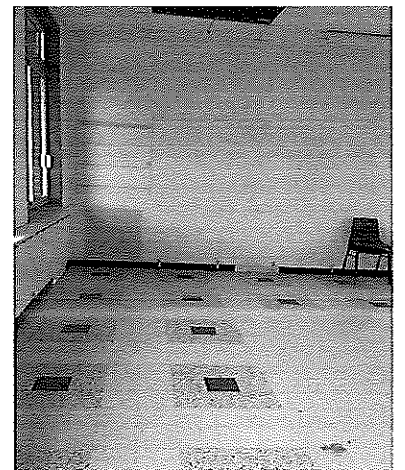
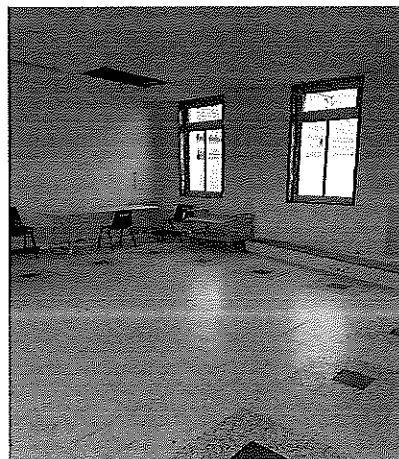


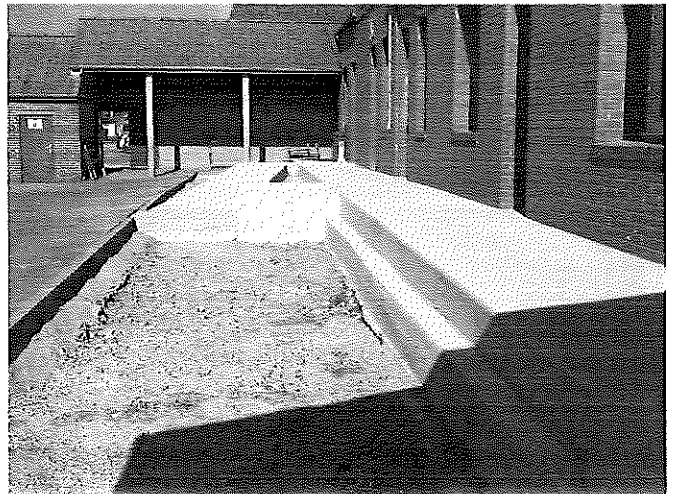
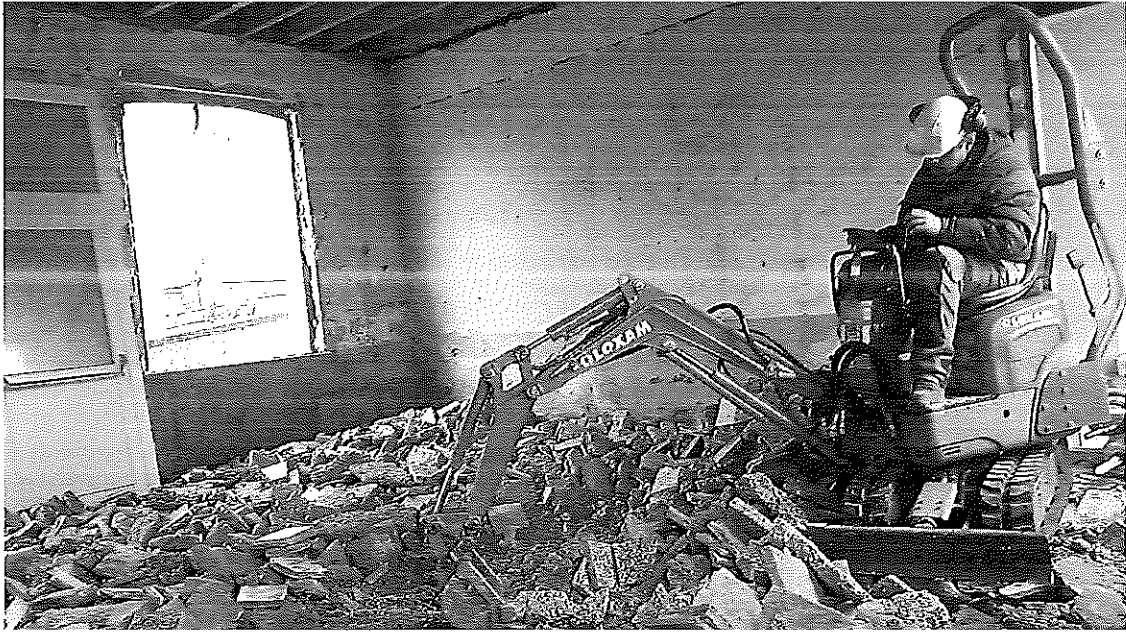
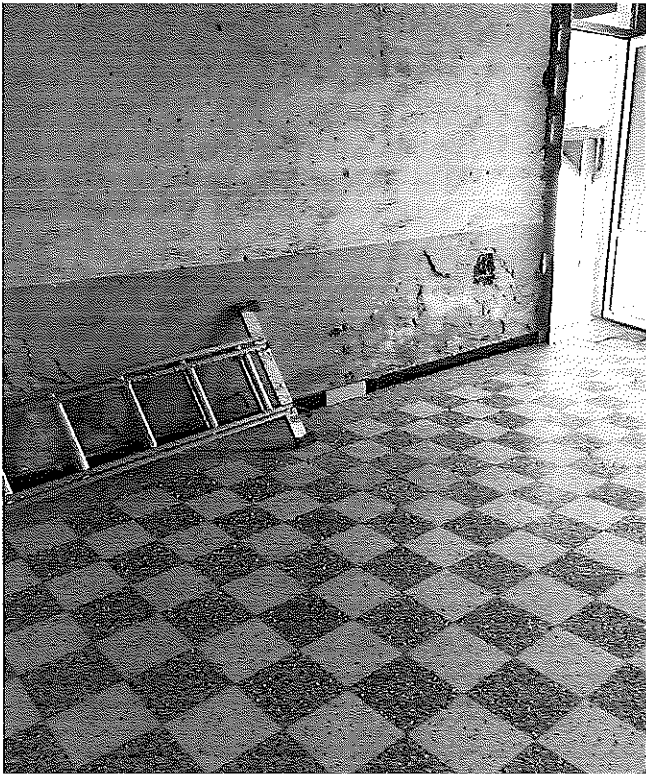
*Entretien du bassin, rue du Royaume à Harlettes,
Le bois a été coupé par Bernard et Michel.....*

Travaux effectués dans l'école communale
au cours de l'année 2022

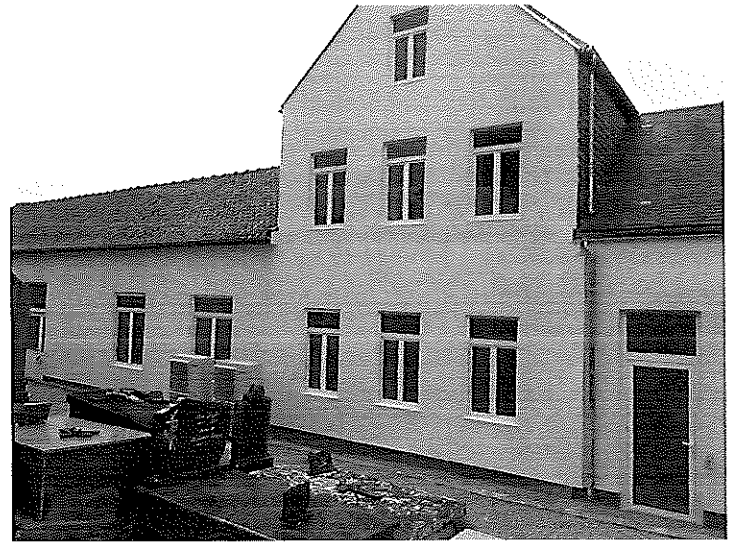


*L'école
avant les travaux
commencés début mars.....*

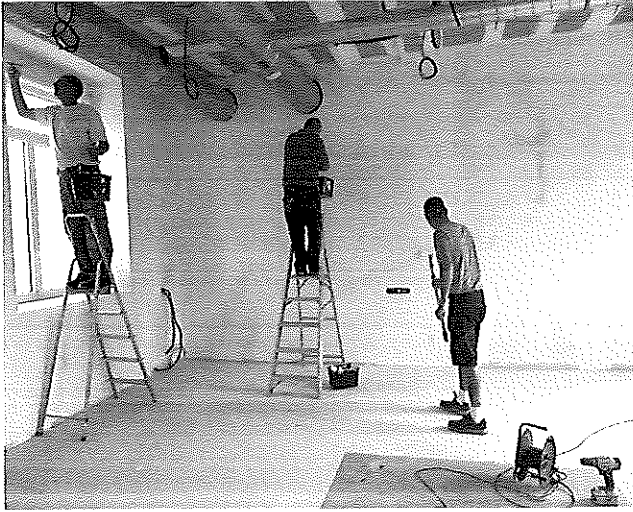




Pendant les travaux

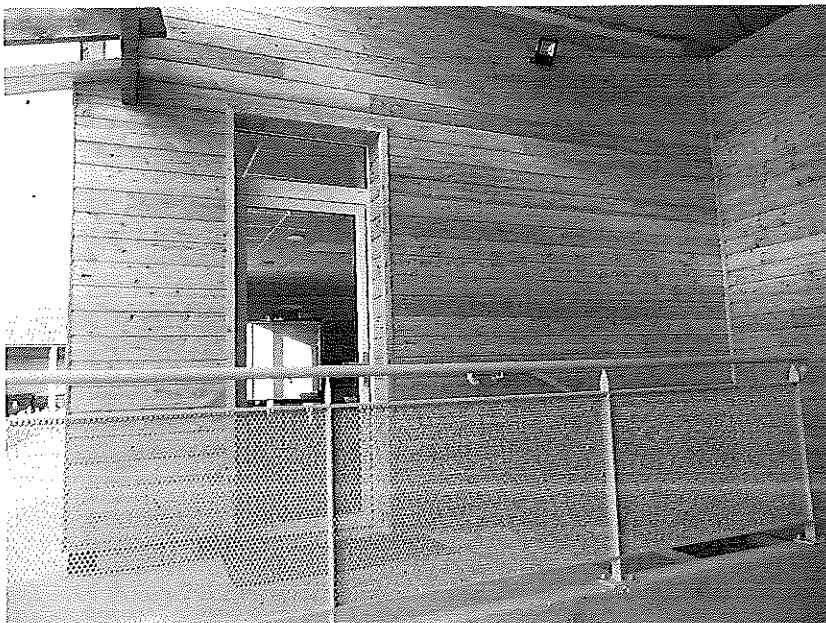


Restauration de la façade arrière

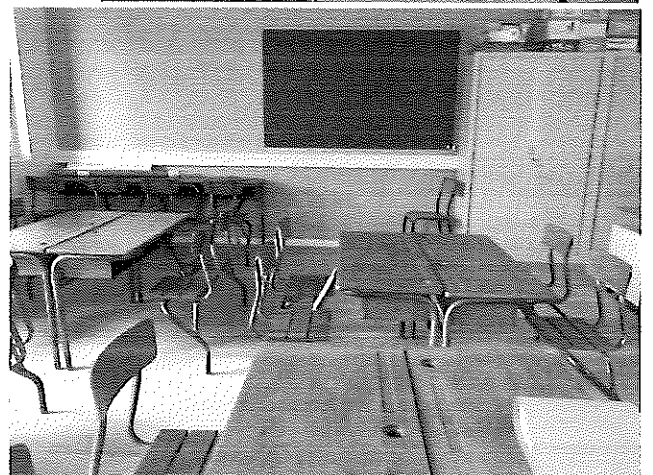
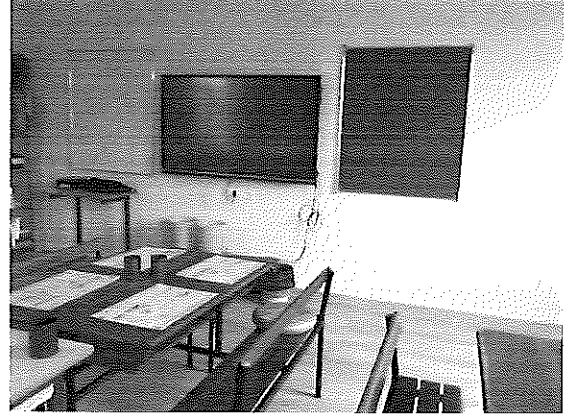
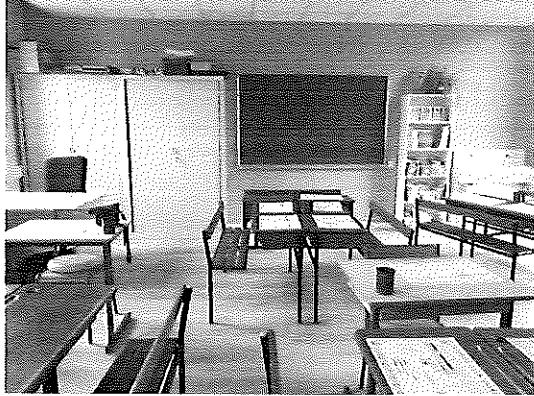
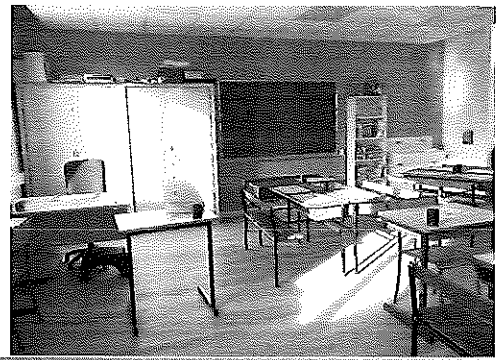
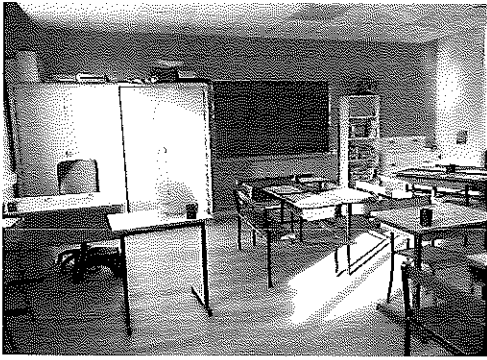


Mise en peinture par Christophe et Manu et avec l'aide de bénévoles

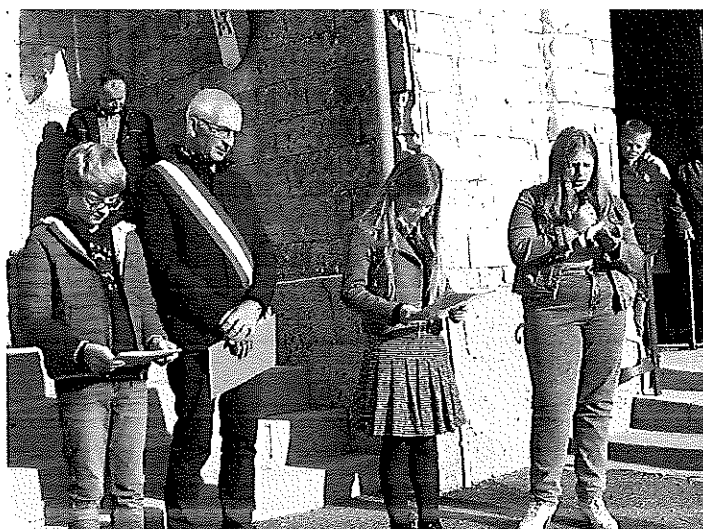
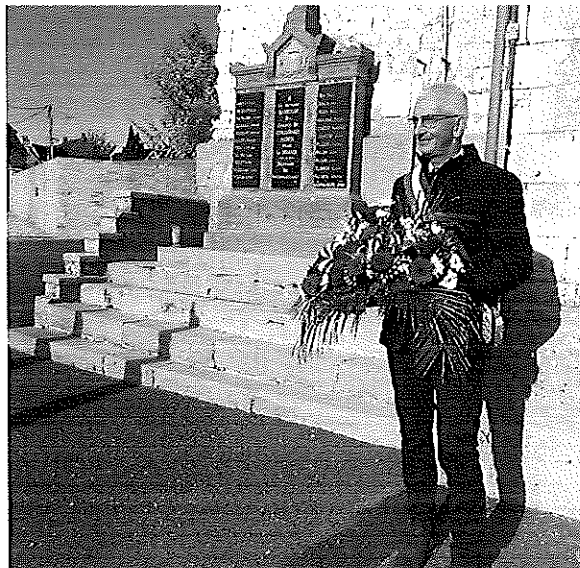
Pose du parquet par Christophe et Marcus, en stage dans notre commune...



L'intérieur du préau



Les différentes classes sont réinstallées, des classes spacieuses et lumineuses.....



***Vendredi 11 novembre : Commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale.
Remise des médailles d'honneur du travail...
Avec la présence de Monsieur Jean Claude Leroy et de quelques membres du Conseil Municipal***



Les récipiendaires pour la Médaille d'honneur du travail :

***Mr Haudiquet Stéphane, médaille Argent
(absent pour raisons professionnelles)***

Mr Bauduin Pascal, médaille Argent

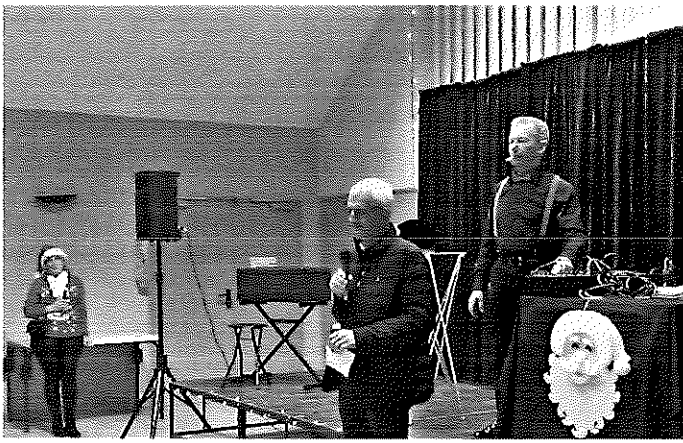
Mme Pourchel Sylvie, médaille Vermeil

Mr Clerbout Germain, médaille Vermeil

Mr Lurette Jean Marc, médaille Vermeil

Mr Petit Jean Marie, médaille Or

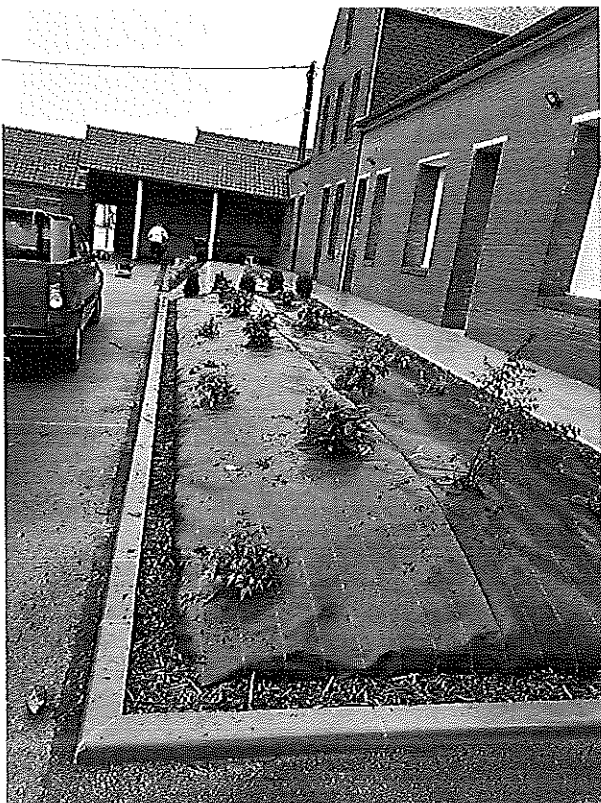
Mr Taverne Philippe, médaille Grand Or



Samedi 10 décembre

*Arbre de Noël pour les enfants de la commune
Spectacle avec Jean- Mi Charly et Cie
Arrivée du Père Noël et distribution de
cadeaux et friandises.*

Les coquilles ont été offertes par Mr le Maire



Jeudi 22 décembre

Plantations dans la cour de l'école

*par nos deux employés
Christophe et Manu*

*Merci à eux et à Johan
pour la fourniture des plantes.*

Assistantes maternelles agréées de COULOMBY

(mise à jour Octobre 2022)

Mme BAL Marie Line - 184, rue principale - *Tel. 03 21 39 69 37 ou 07 62 67 23 71*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme CLABAUX Clotilde – 136, rue principale - *Tel. 03 21 11 09 84*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme CLERBOUT Janne Mary – 4, rue de la Chapelle - *Tel. 09 87 38 26 23 et 06 50 18 40 33*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme DEMILLY Marylène – 2, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 95 04 29*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 12 ans

Mme DENEUVILLE Séverine – 5, Route du Caraquet – *Tel. 06 72 59 77 31*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme FOVET Mélissa – 20, rue A Cailloux – *Tel. 07 67 34 05 98*
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 18 ans.

Mme LEFRANCOIS Thérèse – 114, rue principale - *Tel. 03 21 95 03 91*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme LEMATTRE Céline – 18, route du Caraquet - *Tel. 03 21 88 10 65 ou 06 63 21 51 20*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Familles d'accueil agréées de Coulomby

Mme Nicole GAY - 23, rue André Gay - Harlettes. *Tel : 03 21 39 75 96*

Mme Virginie GORET - 28, route du Caraquet. *Tel : 03 21 12 19 48*

Mme Christelle HAVART - 163, rue Principale. *Tel : 03 21 38 02 64*

Mme Martine RETAUX - 33, rue de l'Eglise. *Tel : 03 21 95 30 59*

Mme Emilie PRUVOST ROGIN - 27, rue du Royaume - Harlettes. *Tel : 03 21 11 94 61*

Mme Mylène TRICOT - 60, Route Nationale - Harlettes . *Tel. Tel. 06 77 88 56 39*

*Il est important de vous inscrire sur le « fichier population » de la Mairie
et sur les listes électorales...*

Pensez à inscrire vos enfants pour Noël, tickets de manège de la ducasse, etc....

Vous munir de vos papiers d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les artisans et commerçants du village :

AUTOVISION

Harlettes contrôle technique

87, RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 88 83 05

AUX SAVEURS DE COLOMBY (Céline Guilbert)

Commerce de détail, produits locaux et régionaux,

Traiteur salé/sucré

135 Bis, rue Principale - Coulomby

Tel. 03 21 38 06 87

CAFE LE CARAQUET (Hélène Regnier)

Café, restaurant, tabac, épicerie

33, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 12 39 53

DEFACHELLES SAS et GITE DU CARAQUET

Menuiserie, charpente, couverture, isolation

52, Route du Caraquet - Coulomby

Tel. 03 21 95 04 63 et 06 89 63 41 44

FERME DES PEUPLIERS (Christophe Dussautoir)

Vente des produits de la ferme

RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 38 06 63

GARAGE JM BERNARD « Peugeot »

93, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 39 67 88 - gge.bernard@orange.fr

GF Plâtrerie, Isolation, Menuiserie (Franck Guilbert)

180, rue Principale - Coulomby

Tel. 07 62 57 26 24 et 03 21 88 11 97

JP JARDINS (Johan Pesant)

Création, entretien, aménagement de votre jardin

25, rue de la Rose - Coulomby

Tel. 06 11 73 05 41 - pesant.johan@orange.fr

LES CHARMES DU PETIT PRE (Anaïs et Arnaud Van Reckem Petitpré)

Gîte et chambres d'hôtes de charme

160, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 42 41 61 64 et 09 51 53 99 81 - contact@lescharmesdupetitpre.fr

MAISON CONNECTEE SECURISEE (Pascal Vasseur)

Vente, installation, dépannage...(alarme, domotique, motorisation portail et garage, électronique, électricité...)

118, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 14 27 77 57 - pascalvasseur62@outlook.fr

SARL BLTP (Claude Lamare)
Location de matériel travaux publics avec chauffeur
77, RN 42 - Harlettes - Coulomby
Tel. 06 31 47 37 00

SARL REGNIER BERTRAND
Travaux de charpente
33, Route Nationale - Harlettes - Coulomby
Tel. 06 43 59 34 67

SARL LEFRANCOIS PÈRE ET FILS
Entreprise générale de bâtiment
Neuf et rénovation, isolation, couverture, zinguerie, assainissement, électricité, plomberie
10, rue à Cailloux - 62380 - Coulomby
Tel. 06 82 57 44 43 - 07 50 84 72 25 - 06 38 89 41 60 - sarl.lefrancois.pere.fils@orange.fr

SLT ELEC (Sébastien Obin)
Electricité générale, neuf/rénovation - Dépannage
8, rue de l'Eglise - Coulomby
Tel. 07 49 33 25 02 et 09 80 56 26 62 - sebastien.obin@hotmail.com

SARL LUC JARDIN CLOTURE (Luc Deneuille)
Création et entretien espaces verts, Terrassement, Pose de clôtures, Vente de bois chauffage
161, rue Principale - Coulomby
Tel. 03 21 39 95 50 et 06 16 56 45 44 - lucjardincloture@orange.fr

SERVICES - - - INFO (Yoann Ducrocq)
Informatique et multimédia, création de site Web
9, rue à Cailloux - Coulomby
Tel. 06 30 96 12 98 - yoann.ducrocq@free.fr

SVLT (Damien Vasseur)
Transport de marchandises
39, Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby
Tel. 06 08 65 16 17 (Damien) et 06 13 54 21 50 (Jean Philippe) - svlt@hotmail.fr

VASSEUR Jean François
Tuyauterie, soudure acier, inox, aluminium, fabrication de pièces métalliques
17, Route de la Chapelle
Tel. 06 48 69 68 27 - jeanfrancoisvasseur20@gmail.com

Si oubli, merci de vous faire connaître en mairie svp. Merci

Les Associations du Village :

- **Les Trois Colombes** - Président : Mr Stéphane Lefebvre . Tel. 03 21 98 33 81/06 76 98 93 56
- **Le Foyer Rural** - Président : Mr Sébastien Lefrançois. Tel : 06 32 78 43 43/03 21 93 60 42
- **Club Entente et Amitié** - Présidente : Mme Francine Lepère. Tel : 03 61 23 93 68
- **US Coulomby** - Président : Mr Laurent Holuigue. Tel. 09 71 72 43 95 / 06 30 91 42 18
- **Sté de Chasse de Coulomby** - Président : Mr Jean Claude Boutin. Tel : 03 21 98 45 52

Personnes de 80 ans et + en 2022 sur Coulomby

Mr Duvivier Auguste , né le 7 juin 1925 (97 ans)

Mr Croquelois Jean, né le 23 janvier 1930 (92 ans)

Mme Deneuille Marie, née le 27 avril 1931 (91 ans)

Mr Bayard André, né le 18 juillet 1932 (90 ans)

Mme Croquelois Nicole, née le 24 juin 1934 (88 ans)

Mr Martinot Gilbert, né le 30 octobre 1934 (88 ans)

Mr Colin René, né le 2 février 1934 (88 ans)

Mr Cucheval Albert, né le 1er avril 1935 (87 ans)

Mme Lefrançois Henriette, née le 27 mars 1935 (87 ans)

Mme Lhomel Simone, née le 21 avril 1936 (86 ans)

Mr Lefrançois Marcel, né le 16 juillet 1936 (86 ans)

Mme Martinot Thérèse, née le 20 mars 1937 (85 ans)

Mr Ramaen Jean Marie, né le 19 août 1938 (84 ans)

Mme Bayard Denise, née le 14 septembre 1938 (84 ans)

Mme Cucheval Charline, née le 21 avril 1939 (83 ans)

Mme Colin Thérèse, née le 31 mai 1939 (83 ans)

Mr Gallet Jean Claude, né le 9 juillet 1939 (83 ans)

Mr Bernet Jacques, né le 16 octobre 1939 (83 ans)

Mr Pourchel Michel, né le 1er novembre 1939 (83 ans)

Mme Pourchel Gabrielle, née le 30 novembre 1940 (82 ans)

Mme Ramaen Chantal, née le 21 juin 1941 (81 ans)

Mme Langlois Marguerite, née le 24 août 1941 (81 ans)

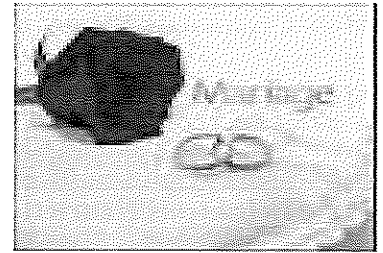
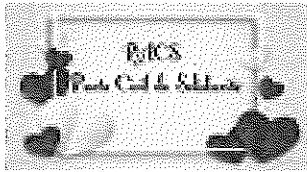
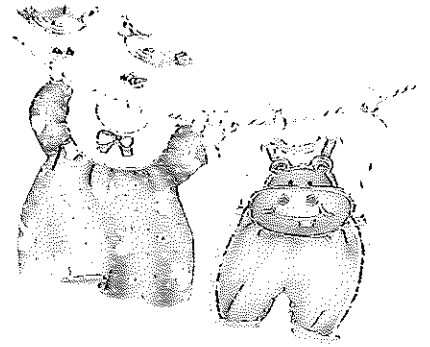
Mme Bocquet Marie Thérèse , née le 2 mai 1942 (80 ans)

Mr Bayard René, né le 14 août 1942 (80 ans)

Etat civil

Naissances en 2022

- 13/02/2022 - *Maho Smith*, fils de Kévin Smith et Claire Skory
18/06/2022 - *Elio Misbarre*, fils de Amélia Misbarre et Dorothee Merlin
20/07/2022 - *Sakura Houzel*, fille de Jérémie Houzel et Céline Mignonet
30/07/2022 - *Léopold Lecomte*, fils de Wielfried Lecomte et Amélie Carlu
16/08/2022 - *Léon Desoutter*, fils de Benjamin Desoutter et Camille Vivier
31/10/2022 - *Alix Poure*, fille de Gaëtan Poure et Justine Mobailly



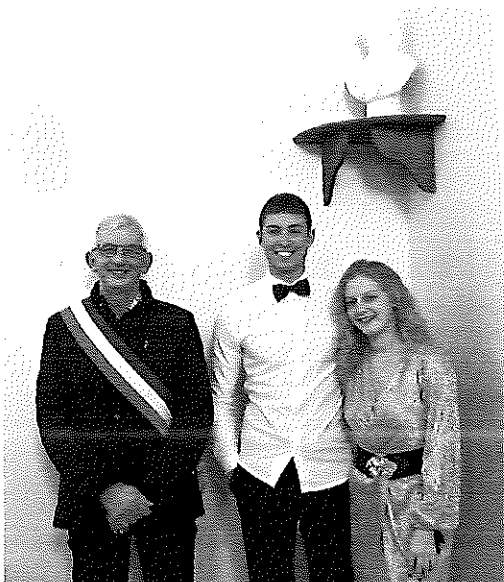
Ils se sont pacsés le 5 novembre

Thibaut Brunet et Virginie Guillard



Ils se sont dit « Oui » le 5 novembre

Bruno Coppey et Paméla Condette



Ils se sont pacsés le 17 décembre

Samuel Vasseur et Sixtine Pruvost

Le personnel de la Mairie

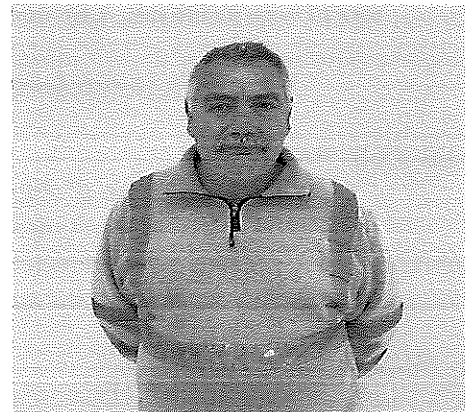
Valérie, secrétaire de mairie



Dorothée, agent administratif et accueil



Christophe,
Entretien des bâtiments, Espaces verts.....



Emmanuel dit « Manu » (espaces verts)



Sonia (Cantine, nettoyage des locaux,
surveillance des enfants)



Elodie (Cantine, nettoyage locaux,
surveillance des enfants)

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Jeudi de 14h30 à 16h30

Mardi et Samedi de 9h30 à 11h30

Monsieur le Maire reçoit SANS rendez-vous, le samedi matin de 9h30 à 12h.

En cas d'urgence le soir après 18 h, prendre rendez-vous au 03 21 39 65 88

Tel : 03 21 39 65 88 Fax : 03 21 95 00 83

Adresse mail : commune.coulomby@orange.fr

« Le bien vivre ensemble »

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4), le Code Pénal (Article R.610-5) et le Règlement Sanitaire Départemental (article 99.8)

Pour le bien-vivre ensemble, il est demandé aux habitants les obligations imposées par la loi, dans le respect de chacun et dans l'intérêt de tous :

* NETTOYAGE DES VOIES COMMUNALES ET ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Les voies communales doivent être nettoyées proprement par le ou les responsable(s), quand le travail est terminé. Choisir, si possible, les conditions météo appropriées. **Rappelons aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à labourer les accotements. C'est préjudiciable pour les routes, désagréable pour les riverains et ça peut être dangereux !** Par temps de neige et de verglas, les habitants doivent participer au déneigement, devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

Les habitants sont tenus de nettoyer devant chez eux.

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

Merci de respecter la propreté des rues et des trottoirs en ce qui concerne les poubelles renversées sur la voie publique. Les occupants du domicile doivent ramasser leurs déchets....

Il y a beaucoup trop d'incivilités : Ayons le respect d'autrui !

* ELAGAGE DES HAIES

Il y a obligation d'élaguer les haies le long des voies communales et départementales et de faucher les chardons.

En certains endroits, il y a gêne pour les piétons, parfois danger pour le passage des véhicules ou les lignes électriques. *L'abandon des tailles et des mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.*

* FEUX DE JARDIN

L'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule clairement que :

« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Dans la catégorie des déchets ménagers, on trouve les déchets verts de jardins et de parcs. La déchetterie n'est pas très loin. On peut aussi pratiquer le recyclage de ces déchets en compost.

En cas d'infraction avérée, la gendarmerie peut vous verbaliser jusqu'à 450 € !

* VITESSE NON RESPECTEE : dans les agglomérations, la vitesse est limitée à 50 Km/H !

Beaucoup trop de véhicules ne la respectent pas !

Attention aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers qui peuvent arriver à tout moment.....

Attention aussi à respecter les emplacements dédiés aux bus scolaires !

* DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La divagation des chiens et des chats est formellement interdite par arrêté préfectoral. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse.

Les accompagnants devront veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs ou tout autre espace aménagé destiné à la circulation des piétons.

De plus en plus de riverains, dans la commune, se plaignent de la divagation de chiens potentiellement dangereux !

* RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS et RECENSEMENT MILITAIRE

Bienvenue aux nouveaux habitants de Coulomby.

N'oubliez pas de vous faire recenser en mairie (adultes et enfants)

dès votre arrivée dans le village, et de vous inscrire sur les listes électorales.

Le recensement militaire est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans. Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (se munir du livret de famille). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. La mairie délivre une attestation de recensement. Elle est à conserver précieusement.

Cette attestation est réclamée pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, permis de conduire, conduite accompagnée.....)

En vous remerciant de votre compréhension et en comptant sur les efforts de tous....



Adresse : 7, ZAL des Rahauts –62 380 LUMBRES Tél : 03.21.39.62.14

Mail : sidealf@orange.fr. site web : www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Les principaux investissements en 2022 ont été les suivants :

L'Assainissement collectif :

- La création d'un réseau d'assainissement sur diverses rues du centre bourg de la commune d'Esquerdes (2 200 m de réseau pour 154 habitations raccordées) et 1 poste de refoulement.
- Mise en place d'un dégrilleur à la station d'épuration de Nielles les Bléquin.
- Remplacement de pompes sur différents postes de relèvement.
- Réalisation de 11 boîtes de branchement dans le cadre de viabilisation de terrain.

L'eau potable :

- Remplacement de la conduite de refoulement (300 m) de la station de reprise rue du Bois Lottin sur la commune d'Alquines.
- Déplacement de la conduite (250 m) au droit du terrain de football sur la commune de Nielles les Bléquin.
- Remplacement de la conduite (380m), remplacement des branchements et mise en limite du domaine public des compteurs rue de Remilly à Wavrans sur l'Aa.
- Déplacement de conduite (290 m) et pose de compteurs en limite du domaine public cité des Cheminots à Lumbres.
- Pose d'une conduite (335 m) rue du 8 mai à Lumbres.
- Rénovation du réservoir du calvaire sur la commune de Saint Martin d'Hardinghem.
- Nettoyage annuel de l'ensemble des réservoirs sur le territoire du SIDEALF
- Remplacement d'environ 900 compteurs sur diverses communes du SIDEALF.

Cette liste non-exhaustive représente les différents chantiers que le SIDEALF a mis en œuvre au cours de l'année 2022 afin d'améliorer et de rendre plus efficace son réseau de distribution.

Rappel : *Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an.*

En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

L'Assainissement Non Collectif :

Le SIDEALF a procédé au cours de l'année 2022 au contrôle des habitations mises en vente (diagnostic assainissement).

RAPPEL : Le SIDEALF vous rappelle que depuis le début de l'année 2020, une large gamme de moyens de paiement est mise à votre disposition pour le règlement de vos factures:

Paiement en ligne directement sur notre site internet.

Virement bancaire

Prélèvement mensuel ou à échéance

Chèques

Paiement par carte bancaire sur place

Paiement en numéraire

Désormais, vous pouvez effectuer toutes vos démarches et avoir toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du SIDEALF par le biais de notre site internet : www.sidealf.fr

Le service administratif est à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Un service d'astreinte technique peut être joint tous les jours 24h/24h **en cas d'urgence uniquement au 06.88.06.63.45.**

Au nom des membres du Comité Syndical, du Personnel du SIDEALF et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2023.

Bertrand PRUVOST

Président du SIDEALF



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

La Maison des Services
1, Chemin du Pressart
62380- Lumbres
Tel. 03 21 12 94 94

Email : accueil@ccplumbres.fr

*Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, le mercredi jusqu'à 19 H,
1er et 3ème samedi de chaque mois de 9 H à 12 H.*

PERMANENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Point Info Jeunesse : Donatienne FOURNIER au 03.21.12.57.24 sur rendez-vous

Mission Locale : Hélène KALMUK au 03.21.12.48.16 sur RDV

RSA : Marielle TELLIEZ au 07.86.49.97.55 / 03.21.12 .91.79 sur RDV

Espace Info Formation : Mildred MOREIRA, 2ème mercredi du mois le matin, au 03 21 93 99 00

Espace Enfance et Familles : Florence POUPARD, Gaëlle DEMAGNY, Audrey CARON au 03.21.12.91.99
et 06.07.49.32.20

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : tous les vendredis matin : 9h00 - 12h00
Sur RDV de 14 h à 16 h au 3646

Caisse d'Allocations Familiales : les 2ème et 4ème mardis du mois de 9h - 12h au 0810.25.66.10

Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Consultations d'enfants - les 1er et 3ème mardis du mois
l'après-midi sur RDV au 03.21.12.28.30

Maison des adolescents : sur RDV au 03.21.11.34.70

Permanence sociale: les jeudis matin sur RDV au 03.21.12.28.30

Conciliateur de justice : Dominique LETERME, sur RDV au 03.21.12.94.94

Délégué du Procureur : sur convocation

Plan Local Insertion Emploi : Amandine TETART, tous les mercredis 8h30 - 12h et 13 h - 17h
Sur RDV : 06.35.59.45.82

Espace Info Energie : tous les jeudis matin 9h00 - 12h00 , Jonathan VANCAEYZEELE au 06.75.38.89.88

OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Maxime CALON, tel. 07.63.53.25.26
Tous les jeudis de 9h à 11h

ADIL (Agence d'Information sur le Logement du Nord et du Pas de Calais). Tel 03.59.61.62.59
Le 3ème jeudi du mois, sur RDV

CLLAJ : Aline TABART : Tel. 03.74.18.22.20, sur RDV le 3ème mercredi du mois

SOLIHA : Tel. 03.21.98.17.21 - sur RDV tous les 2èmes vendredis du mois

BGE : Johanna PICAVET : Tel. 06.45.71.94.65 - 2 fois par mois, sur RDV

Démarche de service public sur internet : sur RDV au 03.21.12.94.94

Gestion des déchets ménagers : Guillaume DESQUIREZ au 03.21.12.94.92

Droits des sols (Urbanisme) : Christel SPECQUE et Pascal COURTIN au 03.21.12.12.61 / 03.21.12.91.19

Carte d'identité : La Communauté de communes du Pays de Lumbres est à votre service pour toutes
demandes de papiers d'identité. Prendre rendez-vous par téléphone au 03.21.12.94.94
(Démarches préalables auprès du service Ants : <https://ants.gouv.fr/>)



pour tous, toute la vie, partout.

Service d'aide à domicile en Milieu Rural

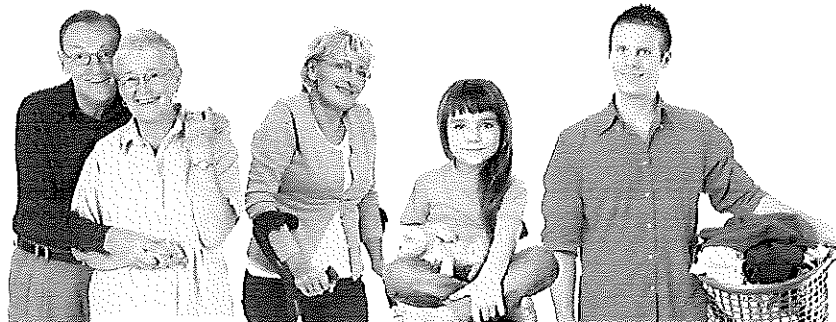
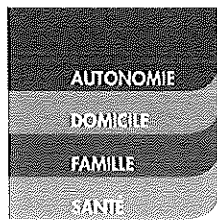
2, rue du Milieu

62 380 - Nielles les Bléquin

Tel. 03.21.12.43.42

Fax: 03.21.12.43.76

nielles@fedc62.admr.org



L'ADMR de Nielles les Bléquin est une association de loi 1901 à but non lucratif, qui a été créée en 1979.

Depuis 1997, elle siège au n°2, rue du Milieu à Nielles les Bléquin.

Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

Le Service AMPA (Aide Ménagère aux Personnes Agées)

Ce service a été créé en 1979. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur apportant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne et un soutien moral

L'ADMR accomplit les formalités administratives, une prise en charge totale ou partielle peut être attribuée par les caisses de retraite ou le Conseil Général. En cas d'hospitalisation, les mutuelles peuvent accorder une aide gratuite.

Le Service Aide à la Famille

Ce Service a pour mission d'intervenir auprès des familles en difficultés (grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse). Une prise en charge peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ou le Conseil Général. L'objectif de ce service est de préserver l'équilibre de la vie familiale.

Le Service EFAM (Emplois Familiaux Association Mandataire)

Ce service existe depuis 1997. L'EFAM est ouvert aux personnes n'ayant pas accès aux services précédemment cités et aux actifs. Il n'y a pas de financement, la totalité du coût est à la charge du bénéficiaire. Une réduction fiscale est applicable à raison de 50% des sommes versées. L'association accomplit des tâches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile. Les prestations proposées sont : les travaux domestiques, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants et les petits travaux de jardinage et bricolage.

Facilitez-vous la vie

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Aide à la personne - Garde de jour
- Téléassistance Filien ADMR
- Soins infirmiers à domicile (SSIAD)

62380 NIELLES-LES-BLEQUIN
03 21 12 43 42 - 03 21 11 49 40

S.S.I.A.D. Service de soins infirmiers à domicile

2, rue du Milieu

62380- NIELLES LES BLEQUIN

Tel. 03 21 11 49 40

ssiad-nielles@fedc62.admr.org



Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

LES RUBANS DU PAYS DE LUMBRES

Bulletin d'information



ACQUIN-VESTRE-COURT | AFFRINGLES | ALQUIRES | AUDRIEN | BAYEACHEM-LÈS-SEN-NGHEM
BLÉQUIN | BOSSO-NGHEM | BONNINGUES-LÈS-ARDES | BOUVEUINGHEM | CLERQUES | CLÉTY
COULONBY | DOHEM | ELMES | ESCOUILLÈS | ESQUERGES | HAUT-LOQUIN | JOURBY
LEDONNEM | LEULINGHEM | LUMBRES | NIELLES-LÈS-BLÉQUIN | OUYE-WIRQUIN | PIHEM
QUELMES | QUERCAMPS | REBERGUES | REMILLY-WIRQUIN | SEN-NGHEM | SETQUES
SURQUES | VANDERIGHÈM | WAYRANS-SUR-L'AA | WISMES | WISQUES | ZUDANQUES

L'association propose

**ACCOMPAGNE TOUTES
LES PERSONNES DU
PAYS DE LUMBRES QUI
SONT ATTEINTES D'UNE
MALADIE :
PAS SEULEMENT LES
PERSONNES ATTEINTES
D'UN CANCER DU SEIN,
MAIS DE TOUS LES
CANCERS, AINSI QUE
LES PERSONNES AYANT
UNE MALADIE
INVALIDANTE DE
LONGUE DURÉE COMME
LA SCLÉROSE EN
PLAQUE OU LA
POLYARTHRITE ETC.**

LES ATELIERS DU MIEUX- ÊTRE
LE JEUDI, DEUX FOIS PAR MOIS, DE 17H À
18H30 À LUMBRES, MAISON DES
ASSOCIATIONS
AMITIÉ, SOUTIEN, ÉCHANGES AUTOUR D'UN
THÈME, DÉCOUVERTE DE PRATIQUES POUR
PARTICIPER À SON MIEUX ÊTRE,
MÉDITATION ET RELAXATION.

**SOPHROLOGIE ADAPTÉE ET DES
SÉANCES DE YOGA**

**TOUTES LES ACTIVITÉS
SONT GRATUITES ET LES
PERSONNES Y PARTICIPENT
LIBREMENT EN FONCTION
DE LEUR DISPONIBILITÉS**

DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR VOUS OU POUR UN PROCHE, VOUS
POUVEZ CONTACTER LA RÉFÉRENTE DES
ACTIVITÉS, MARTINE MAGNIER AU 06 42 85
30 98

NE RESTEZ PAS SEUL FACE A LA MALADIE



www.campagneservices.fr



PRESTATIONS

pour Particuliers et Entreprises

Christian HACHE
Coordinateur
07 60 61 77 88

DEVIS GRATUIT



*Pour tous vos travaux de jardinage,
espaces verts, embellissement....*

Tonte - Débroussaillage

Taille et broyage de végétaux

Plantation - Evacuation des déchets verts

Jardinage - Elagage - Semis de gazon



Campagne Services
12, rue des Sans Culottes
62650 Campagne les Boulonnais



Tél. 03 21 06 26 50 - 06 73 69 74 27

campagne.services@hotmail.fr

Communauté de communes du Pays de Lumbres

Liaisons douces de la CCPL

Les travaux vont démarrer en 2023 dans votre commune

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pour objectif de mailler le territoire avec plus de 60km de pistes cyclables d'ici fin 2024 pour sécuriser les déplacements à vélos quotidiens sur le territoire et ainsi mettre en œuvre une véritable alternative à la voiture individuelle.

Une première liaison douce de 5,5 km a été inaugurée en septembre 2021 entre Lumbres et Remilly-Wirquin. La CCPL poursuivra début 2023 son programme de schéma de liaisons douces permettant de rejoindre le centre-bourg, Lumbres. Un chantier de 4,2 millions d'euros subventionné à 80% qui peut démarrer grâce à l'obtention de financements européens, du Département et à un accompagnement exceptionnel de l'Etat. Au total, 7 nouvelles liaisons douces verront le jour en Pays de Lumbres.

Les aménagements ne seront réalisés que sur des voies communales ou départementales pour des trajets quotidiens les plus directs possibles sur des axes les moins fréquentés à ce jour par les voitures : voies communales, voies départementales, aménagement de voies vertes, chemins ruraux, chaudioux (partage entre usagers de la route privilégiant les cyclistes par un marquage spécifique au sol)...

L'ensemble de ce vaste chantier s'étalera jusque fin 2024 et concernera l'ensemble des 12 bassins de vie que compte le Pays de Lumbres.

Votre commune est concernée par la liaison Coulomby - Lumbres via Seninghem et Bayenghem-les -Seninghem, sur 10 Km. Le début des travaux est programmé au 3^e trimestre 2023

Urbanisme : on vous en dit plus sur la dématérialisation des autorisations de droit des sols

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 30 septembre 2019, le service Application du Droit des Sols mutualisé de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pour mission l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes du territoire sous la responsabilité et l'autorité des Maires de chaque commune.

Vous pouvez désormais déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) directement en ligne en vous connectant sur le Portail des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres disponible en page d'accueil du site internet de la CCPL cc-paysdelumbres.fr – Portail des autorisations d'urbanisme

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez plus besoin de vous déplacer pour déposer votre dossier, ni à La Poste pour récupérer vos courriers en recommandés. Vos démarches administratives sont ainsi simplifiées.

Pour déposer votre demande sur le Portail

- Choisissez la commune sur laquelle se situe votre projet
- Créez votre compte ou connectez-vous à votre compte existant
- Choisissez votre demande d'autorisation grâce à notre assistant
- Remplissez votre demande
- Ajoutez les pièces constitutives
- Déposez automatiquement votre demande à la mairie
- Suivez l'évolution de votre demande.

Il s'agit d'un service disponible mais non obligatoire pour les communes de – de 3500 habitants comme la vôtre, le dépôt pouvant ainsi toujours se faire en mairie sous format papier.

Pour connaître les règles d'urbanisme applicables à votre parcelle ainsi que pour consulter le plan local d'urbanisme intercommunal vous pouvez consulter :

Le site du Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Le site de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres : cc-paysdelumbres.fr

Pour vous accompagner dans vos projets :

Vous pourrez trouver des informations utiles dans le Cahier de recommandations architecturales et paysagères téléchargeable au lien suivant : <https://cc-paysdelumbres.fr/fr/vivre-et-habiter/construire-et-faire-des-travaux-en-pays-de-lumbres/cahier-de-recommandations-architecturales-et-paysageres-telechargeable>

Pour contacter les instructeurs du service ADS de la CCPL : 03 21 12 94 94 (taper 2) ou ads@ccplumbres.fr

Déchets : de nouvelles consignes de tri au 1er janvier 2023

Vous avez reçu dernièrement dans vos boîtes aux lettres un courrier signé des élus de la CCPL pour vous informer des nouvelles consignes de tri des déchets applicables à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce courrier était accompagné d'une fiche Mémo que nous vous invitons à conserver précieusement afin de vous guider dans ces nouvelles habitudes à prendre.

Le Magazine de fin d'année de la CCPL distribué également en toutes boîtes comprend en parallèle un article détaillé sur ces nouvelles consignes de tri. Désormais, tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent !

Pour vous accompagner au mieux dans ce passage à l'extension des consignes de tri, la CCPL déploie en complément de nouveaux points d'apport volontaire pour le papier-carton à travers le territoire, regroupés avec les conteneurs à verre. Pour retrouver ceux qui sont situés à proximité de chez vous, rendez-vous sur le site internet de la CCPL www.cc-paysdelumbres.fr rubrique Déchets.

Prochainement, des jeunes du territoire mandatés par la CCPL vont passer à votre domicile les jours de collecte des bacs jaunes pour y apposer de nouveaux adhésifs de consignes. N'hésitez pas, à cette occasion, à les interpeller si vous avez des questions. Nous vous remercions d'avance de leur réserver le meilleur accueil possible !

Afin de mener à bien cette évolution, nous comptons sur votre aide en pensant à **sortir vos bacs de collecte la veille au soir** afin de permettre d'apposer facilement ce nouvel adhésif.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service Déchets de la CCPL au 03 21 12 94 92 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Espace Enfance et Famille de la CCPL

Un lieu d'accueil enfants/parents et professionnels de la garde d'enfants !

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose un espace Enfance et Famille au sein de la Maison des Services qui fonctionnent tout au long de l'année.

Ce service comprend :

Le Relais petite enfance d'une part est un service gratuit ouvert aux professionnels de la garde d'enfants ainsi qu'aux parents, futurs parents, et aux enfants. I

l s'agit d'un lieu d'information qui propose également des ateliers d'éveil hebdomadaires, des réunions thématiques, des temps de médiation mais aussi des manifestations ponctuelles (sorties, fêtes de fin d'année...).

En parallèle, le lieu d'Accueil Enfants / Parents est un espace convivial qui accueille (gratuitement) les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents, de manière libre et sans inscription. On y vient pour jouer, s'amuser, rencontrer et échanger. Tous les jeudis matin (hors vacances scolaires) de 9h30 à 11h30 (chacun arrive et repart à son rythme).

Plus d'infos auprès de l'Espace Enfance et Famille : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et les 1er et 3ème samedis matin du mois (hors vacances scolaires). Accueil possible, sur rendez-vous, en dehors de ces horaires.

Contact : 1 Chemin du Pressart - 62380 Lumbres. Tél. 03 21 12 91 99 / 06 07 49 32 20

ou par mail espace.enfanceetfamille@ccplumbres.fr

Nouveau site internet pour la CCPL

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous informe de la mise en ligne de son nouveau site internet www.cc-paysdelumbres.fr, complètement repensé et adapté à tous les supports (smartphones, tablettes, ordinateurs...), conçu afin de faciliter vos démarches en lignes et vos recherches. Un outil au plus proche des habitants qui propose une navigation fluide et intuitive. Le menu a été simplifié afin de regrouper les informations sous des rubriques qui correspondent aux compétences de la collectivité et aux axes forts de votre quotidien en Pays de Lumbres.

La page d'accueil permet de retrouver les dernières actualités de la collectivité, un agenda en ligne, les grands projets de territoire, sans oublier la cartographie de bas de page reprenant toutes les communes du territoire... Et désormais, en quelques clics, depuis la page d'accueil, des accès directs pour les démarches en ligne etc. Véritable portail d'informations territoriales, le nouveau site internet de la CCPL va continuer d'évoluer et de s'enrichir au fil du temps.

Une nouvelle permanence à la Maison des Services : retrouvez l'UDAF62

La Maison des Services labellisée Espace France Services de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres accueille une **nouvelle permanence du Point Conseil Budget de l'UDAF 62** (Union Départementale des Associations Familiales). Les conseillers du Point Conseil Budget sont à votre écoute dans nos locaux de la CCPL, 1 chemin du Pressart, chaque mardi matin, gratuitement.

La permanence est tenue par une conseillère en économie sociale et familiale, **sur rendez-vous**. Vous pouvez contacter le service Point Conseil Budget de l'Udaf 62, acteur connu et reconnu dans la prévention et la lutte du mal-endettement et du surendettement, qui a pour ambition de développer des points de rencontre sur les territoires labellisés, afin de répondre à un besoin de proximité des familles en situation de fragilité financière. Les conseillers proposent des solutions pour résoudre vos difficultés budgétaires.

Ils peuvent vous accompagner dans la demande d'étalement de crédit, vous aider à rédiger un courrier à votre banque, solliciter une aide de l'Etat, ou tout simplement faire le point sur vos dépenses.

Renseignements et prise de rendez-vous au 03 21 71 22 72

Des ateliers numériques proposés par la CCPL pour tous !

Pour les particuliers. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose un nouveau service d'accompagnement. L'utilisation des services publics dématérialisés n'est pas toujours aisée, tout comme l'utilisation des outils numériques de manière générale. Pour pallier à cela, des ateliers d'initiation (en groupe ou en individuel) sont proposés aux habitants. **Inscriptions auprès de Mélanie Clais au 03 21 12 34 24 – melanie.clais@ccplumbres.fr ou en ligne depuis le site internet de la CCPL www.cc-paysdelumbres.fr rubrique Maison France Services**

Pour les artisans-commerçants. Vous souhaitez être accompagné sur les sujets du numérique ? Un conseiller numérique se tient désormais à votre service en matière de : Conseils sur la stratégie digitale ; Utilisation de l'ordinateur (débutant & avancé) ; Initiation à la bureautique ; Bonnes pratiques et conseils de cybersécurité ; Initiation à la gestion des mots de passe ; Initiation à la sauvegarde des données ; Initiation à la communication sur les réseaux sociaux ; Initiation aux outils des réseaux sociaux ; Initiation et conseils à la création de support de communication avec Canva ; Gestion de la boutique sur Achetezenpaysdesaintomer.com ; Initiation à l'utilisation de Chorus Pro (Facturation de la sphère publique) ; Digitalisation des factures ; Création et gestion de la fiche d'établissement Google My Business ; Autres besoins spécifiques...

Prenez contact avec Bastien Billaud au 03 21 12 34 22 ou bastien.billaud@ccplumbres.fr

Un service d'accompagnement gratuit.

Ca roule pour les stations de mobilité en Pays de Lumbres !

Depuis le mai 2022, le panel de services en matière de mobilités rurales s'est étoffé de 7 stations de mobilités réparties sur le territoire : Lumbres, Bonningues-les-Ardres, Escœuilles, Nielles-les-Bléquin, Senninghem, Wavrans-sur-l'Aa, Zudausques. A peine huit mois après leur mise en service, ces stations de mobilité apportent la preuve que se déplacer autrement en milieu rural c'est possible !

A fin novembre, le service a enregistré 196 réservations de vélos à assistance électrique et 1839 réservations (depuis 2018 avec Escœuilles et Senninghem) de véhicules électriques.

Le concept porté par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'appuie sur la réussite du service d'autopartage électrique existant depuis 2018 à Escœuilles et Senninghem, désormais déployé sur 5 autres stations tout en proposant de nouveaux services tels que le vélopartage électrique et le Transport Solidaire pour proposer des alternatives efficaces à la voiture individuelle.

Les 7 stations de mobilité ainsi configurées permettent à celles et ceux souhaitant supprimer un véhicule dans le foyer ou n'ayant pas accès à un véhicule motorisé de se déplacer facilement et à moindre coût. Pour permettre l'utilisation de ces services, un outil numérique unique permet de gérer les réservations tout en étant un outil d'évaluation efficace.

Vous souhaitez louer un vélo électrique ? une voiture électrique ? Inscrivez-vous sur le site de Clem' :

<https://paysdelumbres.clem.mobi/>

Tarifs : Réservation Vélo : 0.50 euros / heure + 0.50 de frais de service CLEM. Réservation Véhicule : 1 euro / heure + 1 euro de frais de service CLEM

Pour information, les vélos électriques seront mis en hivernage pour assurer la pérennité des batteries et permettre leur contrôle pendant la période hivernale. Ils seront de nouveau accessibles à la location à compter de mars 2023.

Lien téléchargeable de visuels pouvant accompagner les articles : <https://we.tl/t-Vn3OEyED8n>

Bacs de collecte

Le Pays de Lumbres recycle ses papiers et cartons !

CONTAINER CARTONS

Vous pouvez déposer vos cartons et papiers dans le container prévu à cet effet.

Il se trouve près du garage Bernard, à Harlettes, près de l'Abri bus !

Un 2ème container est installé dans le centre de Coulomby, près du bac à verres et du bac textiles.

A noter que la revalorisation des cartons et papiers déposés dans ces bennes, est reversée à la Mairie.

Un petit geste simple pour la nature, l'emploi et l'économie.



BACS de RECUPERATION du VERRE

Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire qui se trouvent à différents endroits du village.

Les différents bacs de récupération du verre se situent à :

Coulomby : au fond de la place

Harlettes : Parking de la Chapelle

RECYCLAGE de TEXTILES

Le container se trouve à Coulomby, au fond de la place, près du container pour verres.

POURQUOI ne pas jeter les vêtements ?

Vous faites le vide dans votre garde robe ou dans les jouets ? Evitez le gaspillage !

Grâce à vos dons, vous donnez une seconde vie aux vêtements mais vous offrez également l'opportunité à des personnes sans emploi, d'obtenir un nouveau travail. La collecte de textiles est un bon moyen de réinsertion au niveau local.

Agissez pour l'environnement et l'emploi. En les donnant, vous faites une bonne action !

QUOI mettre dans le conteneur Textiles ?

- Vêtements propres, neufs ou usagés - Linge de maison - Chaussures - Maroquinerie - Jouets

Pas de collecte de meubles, d'articles non textiles ou de matelas

COMMENT mettre les vêtements ?

Les vêtements, linge, chaussures, jouets doivent être dans des sacs (sac poubelle ou autre), N'oubliez pas de les fermer avant de les mettre dans le container.

(Ne pas trop remplir les sacs, afin qu'ils puissent passer facilement).

LES DEPOTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Il est important de déposer vos verres, cartons et linges dans les containers et non à côté !

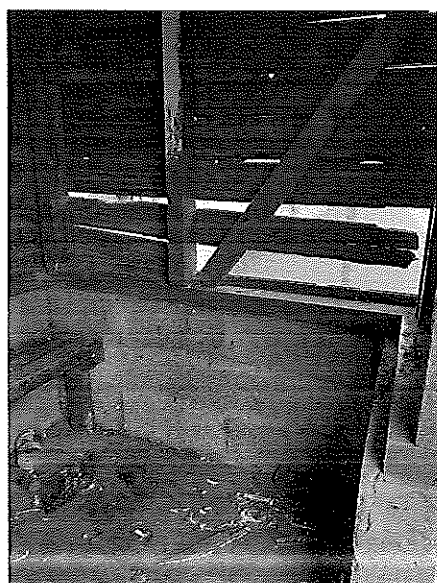
Il est interdit de déposer des déchets autres que les verres, cartons, papiers et linges....



Feu aperçu Rue de la Rose



Dépôt sauvage Rue André Gay



*Dégradations sur
l'abri bus,
Route de la Chapelle
à Harlettes*

*Il est navrant de constater
des destructions sur un
bien public !*

*Une plainte a été déposée
auprès de la gendarmerie !*



*Nous constatons de plus en plus d'incivilités au sein de notre commune,
Les espaces publics ne sont pas respectés....
La Municipalité déplore ce manque de respect et de solidarité !*



*Un déchet non collecté est un déchet non recyclé, alors
adoptez le bon geste et n'abandonnez pas vos déchets.*

Vous le saviez non ?

le dépôt sauvage est interdit.

*Dépôt sauvage = acte d'abandon de déchets
sur un terrain non autorisé.*

*En plus d'être interdit, il dégrade notre cadre de vie
et les habitats naturels.*

*Il peut induire une pollution des sols,
des risques sanitaires et d'incendie...*

Alors, NON aux dépôts sauvages !

Calendrier 2023 des collectes de déchets ménagers Commune de Coulomby

JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAY	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE																			
												1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
DI	1 ME	1 ME	1 SA	1 LU	1 JE	1 SA	1 MA	1 VE	1 DI	1 ME	1 VE																			
LU	2 JE	2 JE	2 DI	2 MA	2 VE	2 DI	2 MA	2 SA	2 LU	2 JE	2 SA																			
MA	3 VE	3 VE	3 LU	3 ME	3 SA	3 LU	3 JE	3 DI	3 MA	3 VE	3 DI																			
ME	4 SA	4 SA	4 MA	4 JE	4 DI	4 MA	4 VE	4 SA	4 ME	4 SA	4 LU																			
JE	5 DI	5 DI	5 ME	5 VE	5 LU	5 ME	5 SA	5 MA	5 JE	5 DI	5 MA																			
VE	6 LU	6 LU	6 JE	6 SA	6 MA	6 ME	6 DI	6 VE	6 SA	6 LU	6 ME																			
SA	7 MA	7 MA	7 VE	7 DI	7 ME	7 VE	7 LU	7 JE	7 SA	7 MA	7 JE																			
DI	8 ME	8 ME	8 SA	8 LU	8 ME	8 SA	8 MA	8 VE	8 DI	8 ME	8 VE																			
LU	9 JE	9 JE	9 DI	9 MA	9 VE	9 DI	9 ME	9 SA	9 LU	9 JE	9 SA																			
MA	10 VE	10 VE	10 LU	10 ME	10 SA	10 LU	10 JE	10 DI	10 MA	10 VE	10 DI																			
ME	11 SA	11 SA	11 MA	11 JE	11 DI	11 MA	11 VE	11 LU	11 ME	11 SA	11 LU																			
JE	12 DI	12 DI	12 ME	12 VE	12 LU	12 ME	12 SA	12 DI	12 MA	12 VE	12 MA																			
VE	13 LU	13 LU	13 JE	13 SA	13 MA	13 JE	13 DI	13 VE	13 LU	13 ME	13 ME																			
SA	14 MA	14 MA	14 VE	14 DI	14 ME	14 VE	14 LU	14 JE	14 SA	14 MA	14 JE																			
DI	15 ME	15 ME	15 SA	15 LU	15 JE	15 SA	15 MA	15 VE	15 DI	15 ME	15 VE																			
LU	16 JE	16 JE	16 DI	16 MA	16 VE	16 DI	16 ME	16 SA	16 LU	16 JE	16 SA																			
MA	17 VE	17 VE	17 LU	17 ME	17 SA	17 LU	17 JE	17 DI	17 MA	17 VE	17 DI																			
ME	18 SA	18 SA	18 MA	18 JE	18 DI	18 MA	18 VE	18 LU	18 ME	18 SA	18 LU																			
JE	19 DI	19 DI	19 ME	19 VE	19 LU	19 ME	19 SA	19 MA	19 JE	19 DI	19 MA																			
VE	20 LU	20 LU	20 JE	20 SA	20 MA	20 JE	20 DI	20 VE	20 LU	20 ME	20 ME																			
SA	21 MA	21 MA	21 VE	21 DI	21 ME	21 VE	21 LU	21 JE	21 SA	21 MA	21 JE																			
DI	22 ME	22 ME	22 SA	22 LU	22 JE	22 SA	22 MA	22 VE	22 DI	22 ME	22 VE																			
LU	23 JE	23 JE	23 DI	23 MA	23 VE	23 DI	23 ME	23 SA	23 LU	23 JE	23 SA																			
MA	24 VE	24 VE	24 LU	24 ME	24 SA	24 LU	24 JE	24 DI	24 MA	24 VE	24 DI																			
ME	25 SA	25 SA	25 MA	25 JE	25 DI	25 MA	25 VE	25 SA	25 ME	25 SA	25 LU																			
JE	26 DI	26 DI	26 ME	26 VE	26 LU	26 ME	26 SA	26 MA	26 JE	26 DI	26 MA																			
VE	27 LU	27 LU	27 JE	27 SA	27 MA	27 ME	27 DI	27 VE	27 LU	27 ME	27 ME																			
SA	28 MA	28 MA	28 VE	28 DI	28 ME	28 VE	28 LU	28 JE	28 SA	28 MA	28 JE																			
DI	29 ME	29 ME	29 SA	29 LU	29 JE	29 SA	29 MA	29 VE	29 DI	29 ME	29 VE																			
LU	30 JE	30 JE	30 DI	30 MA	30 VE	30 DI	30 ME	30 SA	30 LU	30 JE	30 SA																			
MA	31 VE	31 VE	31 ME	31 LU	31 ME	31 LU	31 JE	31 MA	31 MA	31 ME	31 DI																			

■ Bac couvercle noir – ordures ménagères
 ■ Bac couvercle jaune – tri sélectif des déchets recyclables

RAPPEL : Veuillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés.
 La collecte est assurée les jours fériés.

Pour toute demande de bacs ou remplacement de couvercle, rendez-vous sur le site Communauté De Communes, cc-pays-de-lumbres, Les déchets/Besoin matériel

Pour toutes demandes concernant la collecte, contactez nous au **03.21.12.94.92**

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

DÉPOSEZ DANS LE BAC JAUNE TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET MÉTAL

Emballages et flacons en plastique



Barquettes et emballages alimentaires, pots de yaourt, sacherie



Emballages en métal



LES BONS GESTES DE TRI

BIEN LES VIDER

INUTILE DE LES LAVES

DÉPOSER DANS LE BAC **SÉPARÉS**

LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC



PAPIER CARTON EN APPORT VOLONTAIRE

Emballages papier, carton, journaux, magazines dans les points d'apport volontaire



TOUS LES EMBALLAGES SE **TRIENT**

TOUS LES PAPIERS SE **RECYCLENT**



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Guide du tri



Contacts :
Communauté de Communes
du Pays de Lumbres
03 21 12 94 92
tri@ccplumbres.fr



PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES



